

## **Modifications réglementaires en plénière**

- 1. ADOPTION D'UN NOUVEAU RÈGLEMENT SUR LE FONDS RELATIF AU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES EN CROISSANCE DES PRODUCTEURS DE BOVINS**
- 2. ADOPTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES CONTRIBUTIONS DES PRODUCTEURS DE BOVINS DE LA MANIÈRE SUIVANTE :**
  - **Une hausse de la contribution spéciale pour la production et la mise en marché des veaux laitiers de 1,05 \$ par veau laitier mis en marché, applicable à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2025.**

**Résolutions adoptées en plénière.**

### **ÉTUDE ET ADOPTION DES AUTRES RÉOLUTIONS SOUMISES DIRECTEMENT EN SÉANCE PLÉNIÈRE**

#### **1. MODIFICATION À L'ARRIMAGE DU PROGRAMME AGRI-INVESTISSEMENT**

CONSIDÉRANT que l'arrimage du programme Agri-Investissement se fait sur base collective avec le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA);

CONSIDÉRANT que cet arrimage crée différentes situations inéquitables;

CONSIDÉRANT que les nouveaux adhérents doivent assumer les montants arrimés des années précédentes sans avoir réellement reçu ces sommes;

CONSIDÉRANT que les entreprises en expansion doivent composer avec un montant d'arrimage supérieur aux sommes réellement reçues;

CONSIDÉRANT que certaines entreprises reçoivent le montant maximal, soit 10 000 \$, mais que le montant arrimé par unité multiplié par le nombre d'unités assurées génère un arrimage supérieur à la somme réellement reçue;

CONSIDÉRANT que le report des montants non arrimés peut s'accumuler et réduire significativement le potentiel d'intervention de l'ASRA en cas de besoin;

**Sur motion dûment proposée et appuyée, l'assemblée générale des producteurs de bovins du Québec demande :**

#### **LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC**

DE REVOIR les règles d'arrimage du programme Agri-Investissement pour les produits de l'assurance stabilisation des revenus agricoles afin que celles-ci reflètent les sommes réellement reçues par les producteurs agricoles;

#### **L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES**

DE PRIORISER ce dossier en sécurité du revenu pour l'année 2025.

**Proposition adoptée à l'unanimité.**

## **2. BIOSÉCURITÉ ET MISE EN MARCHÉ D'ANIMAUX EN PRODUCTION BOVINE**

CONSIDÉRANT que la biosécurité englobe l'ensemble des outils, des mesures et des procédures contribuant à prévenir ou à réduire l'introduction de maladies et leur propagation au sein et hors des exploitations pouvant contenir des animaux;

CONSIDÉRANT que des animaux malades génèrent un coût pour les producteurs, que ce soit en argent, en baisse de productivité ou en perte animale;

CONSIDÉRANT la valeur accrue des animaux mis en marché qui sont pris en charge par les secteurs veau lourd, bouvillon d'abattage et d'animaux reproducteurs;

CONSIDÉRANT que si les mesures de biosécurité étaient appliquées par l'ensemble des intervenants de l'industrie, elles réduiraient l'impact des maladies sur les élevages;

CONSIDÉRANT qu'un système immunitaire fort et développé dès la naissance permet à l'animal d'être mieux protégé contre les maladies;

CONSIDÉRANT la création de l'Alliance biosécurité bovine du Québec qui a pour mission de promouvoir les bonnes pratiques de biosécurité au sein de la filière bovine pour améliorer la santé du cheptel et contribuer à la saine antibiogouvernance et comme vision d'améliorer la rentabilité de l'ensemble de la filière bovine en réduisant les risques de transmission grâce à une biosécurité améliorée à la ferme et durant le transit des animaux;

CONSIDÉRANT que l'Alliance biosécurité bovine du Québec, étant initialement une initiative des Producteurs de bovins du Québec et des Producteurs de lait du Québec, regroupe actuellement 34 membres qui sont les acteurs clés de la filière de la ferme à l'abattoir;

CONSIDÉRANT que l'Alliance biosécurité bovine du Québec s'est dotée d'un plan d'action en biosécurité sur une portée de cinq ans intégrant tous les acteurs de la filière bovine;

**Sur motion dûment proposée et appuyée, l'assemblée générale des producteurs de bovins du Québec demande :**

### **AUX PRODUCTEURS DE BOVINS DU QUÉBEC ET À SES COMITÉS DE MISE EN MARCHÉ**

DE POURSUIVRE leur collaboration avec l'Alliance biosécurité bovine du Québec pour déployer le plan d'action qui vise quatre objectifs, soit :

- Obtenir l'adhésion des acteurs à la stratégie;
- Favoriser l'adoption de bonnes pratiques de biosécurité;
- Améliorer la biosécurité dès la conception des installations;
- Améliorer la communication au sein de la filière;

DE DEMANDER que l'objectif visant à favoriser l'adoption de bonnes pratiques de biosécurité soit mis de l'avant rapidement pour diminuer le risque de propagation de maladies;

D'ASSURER la mise en marché d'animaux en santé afin de limiter les pertes de ces animaux et les pertes financières associées à l'introduction de maladies dans les élevages bovins québécois;

DE FAIRE connaître la problématique aux représentants des Producteurs de lait du Québec;

DE SENSIBILISER La Financière agricole du Québec aux impacts financiers négatifs, pour les entreprises ayant des productions sous ASRA, des différentes lacunes de biosécurité tout au long de la filière.

**Proposition adoptée à l'unanimité.**

### **3. SOUTIEN FINANCIER AUX PRODUCTEURS AGRICOLES**

CONSIDÉRANT que l'agriculture est à la base de l'alimentation faisant d'elle un élément essentiel à notre société au même titre que la santé et l'éducation;

CONSIDÉRANT que le budget du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec représente moins de 1 % du budget du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que le secteur agricole est un secteur névralgique de l'économie;

CONSIDÉRANT qu'il y a près de 10 000 entreprises bovines réparties sur l'ensemble du territoire québécois;

CONSIDÉRANT que les producteurs de bovins font face à des enjeux de rentabilité;

**Sur motion dûment proposée et appuyée, l'assemblée générale des producteurs de bovins du Québec demande :**

#### **AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

D'AUGMENTER la part du budget du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec dans le budget provincial;

#### **À LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC**

DE BONIFIER les programmes de soutien au fonds de roulement;

#### **AUX PRODUCTEURS DE BOVINS DU QUÉBEC**

DE TRAVAILLER en collaboration avec l'Union des producteurs agricoles et ses affiliés pour que ces mesures soient mises en place rapidement.

**Proposition adoptée à l'unanimité.**

#### **4. COLLABORATION ENTRE LES ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS DE BOVINS ET DE LAIT**

CONSIDÉRANT les enjeux touchant les productions de bovins et de lait;

CONSIDÉRANT la nécessité d'uniformiser les demandes auprès des gouvernements provinciaux et fédéraux;

**Sur motion dûment proposée et appuyée, l'assemblée générale des producteurs de bovins du Québec demande :**

**AUX PRODUCTEURS DE BOVINS DU QUÉBEC  
AUX PRODUCTEURS DE LAIT DU QUÉBEC  
À L'ASSOCIATION CANADIENNE DES BOVINS  
AUX PRODUCTEURS LAITIERS DU CANADA**

DE COLLABORER afin que leurs actions n'aient pas pour effet de nuire à l'une des organisations;

DE S'ASSURER de ne pas nuire à la gestion de l'offre ni à l'accès aux marchés internationaux;

DE COLLABORER sur tous les dossiers communs (ex. : santé animale, politique alimentaire, etc.).

**Proposition adoptée à la majorité.**

## **5. PROTECTION DE LA GESTION DE L'OFFRE**

CONSIDÉRANT les menaces de contestation du modèle de gestion de l'offre en production agricole par les États-Unis malgré l'accord de libre-échange;

CONSIDÉRANT que la gestion de l'offre est importante pour l'économie du Québec et la survie des fermes laitières familiales;

CONSIDÉRANT que la production de bœufs et de veaux est importante pour l'économie du Québec et la survie des fermes bovines familiales;

CONSIDÉRANT que toute perte dans la gestion de l'offre mettrait en péril plusieurs fermes laitières au Québec, occasionnant ainsi une baisse de cheptel;

CONSIDÉRANT que le cheptel du secteur bovin québécois subit déjà une diminution importante;

CONSIDÉRANT que les Producteurs de bovins du Québec doivent soutenir les productions bovines et s'assurer d'une équité entre tous ses membres;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des comités de mise en marché doivent parler d'une seule voix, ce qui permet d'être en position de force face aux États-Unis;

**Sur motion dûment proposée et appuyée, l'assemblée générale des producteurs de bovins du Québec demande :**

### **AUX PRODUCTEURS DE BOVINS DU QUÉBEC**

D'APPUYER la protection de la gestion de l'offre sans nuire à l'accès aux marchés internationaux du bœuf et du veau;

### **AUX PRODUCTEURS DE LAIT DU QUÉBEC**

DE DÉFENDRE la gestion de l'offre sans nuire à l'accès aux marchés internationaux du bœuf et du veau;

DE TENIR informés les Producteurs de bovins du Québec de toute information pertinente pouvant aider les Producteurs de bovins du Québec à prendre une position favorisant la défense de la gestion de l'offre.

**Proposition adoptée à la majorité.**

**3 abstentions.**

## **6. POSITIONNEMENT SUR LES BARRIÈRES INTERPROVINCIALES**

CONSIDÉRANT que l'Union des producteurs agricoles (UPA) est reconnue par les gouvernements comme représentant l'ensemble des producteurs agricoles du Québec;

CONSIDÉRANT les barrières importantes à la commercialisation des produits agricoles entre les provinces, notamment celles concernant l'industrie bovine;

CONSIDÉRANT que chaque province du Canada dispose d'un service d'inspection alimentaire, mais que ces certifications ne sont pas reconnues par les autres provinces;

CONSIDÉRANT que seule l'inspection fédérale est actuellement acceptée pour la commercialisation des viandes entre les frontières provinciales;

CONSIDÉRANT que l'UPA a défendu le maintien de certaines de ces barrières commerciales;

**Sur motion dûment proposée et appuyée, l'assemblée générale des producteurs de bovins du Québec demande :**

### **À L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES**

D'ADOPTER une nouvelle politique en faveur du libre-échange des produits agricoles entre les provinces du Canada;

DE COMMUNIQUER cette nouvelle position aux gouvernements du Québec et du Canada;

### **AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC AU GOUVERNEMENT DU CANADA**

D'HARMONISER les règles sanitaires et les règles d'inspection afin de faciliter la commercialisation des viandes entre les provinces.

**Proposition adoptée à l'unanimité.**

## **7. BARRIÈRE TARIFAIRE**

CONSIDÉRANT que l'industrie bovine québécoise est vulnérable aux fluctuations des politiques commerciales des États-Unis;

CONSIDÉRANT que l'imposition potentielle de tarifs par les États-Unis sur les bovins et les produits bovins canadiens pourrait nuire gravement à la compétitivité des producteurs québécois;

CONSIDÉRANT l'importance du marché américain pour les exportations de bovins du Québec et du Canada;

**Sur motion dûment proposée et appuyée, l'assemblée générale des producteurs de bovins du Québec demande :**

**AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC  
AU GOUVERNEMENT DU CANADA**

D'ADOPTER des mesures proactives pour prévenir l'imposition de tarifs américains sur les bovins et les produits bovins canadiens;

**AUX PRODUCTEURS DE BOVINS DU QUÉBEC  
AUX REPRÉSENTANTS DE L'INDUSTRIE  
AUX PARTENAIRES COMMERCIAUX  
AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC  
AU GOUVERNEMENT DU CANADA**

DE COLLABORER étroitement afin de défendre les intérêts des producteurs québécois dans les négociations commerciales avec les États-Unis;

**AUX PRODUCTEURS DE BOVINS DU QUÉBEC**

DE SOUTENIR le développement de stratégies d'atténuation, incluant la diversification des marchés d'exportation et l'amélioration des programmes de soutien aux producteurs de bovins.

**Proposition adoptée à l'unanimité.**